



© Simon Escalon

C'est une grande fierté pour moi d'avoir été élu président de notre association. Je reçois ce vote comme un vote d'adhésion : en effet, plusieurs listes étaient en présence, deux candidatures individuelles également, une campagne s'est tenue (avec des arguments polémiques, souvent mensongers, qui font du mal aux femmes et aux hommes mais aussi à notre association... mais laissons cette vilénie de côté...). Le choix très majoritaire des adhérents de notre association de voter pour huit des douze candidats de la liste que je conduisais et de me placer en première position des vingt-quatre candidats, m'honore et, surtout, m'oblige.

Ce choix qui fut celui de l'assemblée générale de nos adhérents est le choix d'une ADMD résolument tournée vers l'avenir, avec un conseil d'administration intergénérationnel composé de personnes dotées d'une forte expérience associative, de jeunes gens très engagés en faveur de la liberté – pour la première fois trois membres des Jeunes ADMD ont été élus – de médecins, de professionnels. Ces bénévoles qui donneront leur temps et leur énergie à porter nos revendications, s'engagent à promouvoir l'intérêt général au-delà de leur intérêt personnel ; s'engagent en faveur de la dignité en fin de vie.

Par ailleurs, les délégués de notre association ont élu également deux administrateurs que je soutenais personnellement. Sur les quatorze administrateurs qui composent notre conseil d'administration, une majorité claire s'est dégagée pour soutenir la stratégie que je propose pour les quatre années à venir. Quatre années pour agir auprès d'une classe politique renouvelée. Auprès d'un Parlement profondément modifié qui aborde lui-même sa première rentrée.

Comme je l'ai fait par le passé, je serai le président d'une ADMD pluraliste, ouverte, digne et unie.

Au personnel de l'association qui fut parfois malmené par des sous-entendus inacceptables, je souhaite redire mon attachement et ma confiance, ainsi que ma condamnation ferme de tout ce qui blesse et humilie.

La dignité est une valeur que nous portons pour la fin de vie. Je la porte, comme la majorité d'entre vous, tout au long de ma vie...

Je vous remercie une nouvelle fois de m'avoir élu président de l'ADMD et rend hommage à la confiance que vous me témoignez ainsi qu'à notre équipe.

Je ne terminerai pas cet éditorial sans avoir une pensée émue pour notre ami Gilbert Ballester. Gilbert Ballester, dont nous avons appris le décès au début de l'été, fut notre délégué pour le Gers et pour la Haute-Garonne... Gilbert était un homme de courage et de conviction. Gilbert était un homme de cœur et de fidélité. Gilbert était un homme honnête et loyal. Il manquera au combat pour une fin de vie digne, comme il manquera à tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer durant ses très nombreuses années de militantisme en faveur de la liberté.

En pensée avec Gilbert, mais également avec notre délégué pour la Drôme, Jean-Claude Soubra, dont nous avons appris le décès brutal en septembre dernier. Et, bien sûr, avec Anne Bert qui a merveilleusement transformé son combat individuel en un combat collectif.

Je pense enfin à Jean Mercier dont le dossier passe devant la cour de Cassation le 2 novembre, Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité. Nous espérons tous que son calvaire finira enfin !

A toutes et à tous, je transmets ma reconnaissance pour votre mobilisation pour notre cause et mes sincères amitiés.

Jean-Luc Romero,
président bénévole de l'ADMD,
délégué pour le 12^e arrondissement de Paris
@JeanLucRomero

37^e assemblée générale de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

Résultat du vote

(scrutin par correspondance sous contrôle d'huissier,
et sur place le 14 octobre 2017)

Nombre d'enveloppes reçues : 14 152

Nombre de bulletins dépouillés : 13 676

Nombre de bulletins nuls : 102

Nombre de suffrages exprimés : 13 574

Première résolution L'assemblée générale, connaissance prise du rapport moral présenté par le président, approuve ledit rapport.



Oui : 80,03 %
Non : 2,73 %
Abstention : 6,56 %
Non exprimés : 10,68 %

Deuxième résolution L'assemblée générale, connaissance prise du rapport d'activités présenté par le secrétaire général, approuve ledit rapport.



Oui : 79,84 %
Non : 2,57 %
Abstention : 6,73 %
Non exprimés : 10,85 %

Troisième résolution L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, du rapport financier et des comptes de l'exercice 2016, approuve lesdits rapports et les comptes tels qu'ils ont été présentés par la trésorière et affecte le résultat au compte report à nouveau.



Oui : 77,10 %
Non : 3,39 %
Abstention : 8,86 %
Non exprimés : 10,65 %

Quatrième résolution L'assemblée générale, connaissance prise du budget prévisionnel pour l'exercice 2017, approuve ledit budget.



Oui : 75,94 %
Non : 3,10 %
Abstention : 10,13 %
Non exprimés : 10,83 %

Cinquième résolution En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice 2016.



Oui : 77,00 %
Non : 3,82 %
Abstention : 8,43 %
Non exprimés : 10,68 %

La Rochelle – Samedi 14 octobre 2017

Sixième résolution L'assemblée générale élit comme administrateurs pour une période de quatre années les douze candidats qui ont, à la suite du scrutin à bulletins secrets organisé par le conseil, obtenu le plus de voix parmi les vingt-six personnes qui ont présenté leur candidature à la suite de l'appel paru dans le Journal n° 140 de mars 2017 (les résultats sont communiqués conformément au bulletin de vote).

LISTE « POUR UNE MORT SERENE »	Nom	Prénom	Nbre de voix	%	LISTE CONDUITE PAR JEAN-LUC ROMERO	Nom	Prénom	Nbre de voix	%
	Bordet	Françoise	3521	26,24		Romero	Jean-Luc	10551	78,63
	Chamaret	Henri	3892	29,00		Noël	Francine	9137	68,09
	Christin	Jean-Pierre	4030	30,03		Michel	Christophe	9139	68,10
	Comte-Sponville	Madeleine	6905	51,46		Crang	Claudine	5593	41,68
	Courroy	Sylvie	4712	35,11		Tourette	Gérard	6583	49,06
	Doiret	Gérard	2545	18,97		Raphaël-Bethune	Mélanie	9353	69,70
	Herail	Bruno	2227	16,60		Sapin	Hubert	7829	58,34
	Laurent	Jacqueline	3854	28,72		Villette	Paule	4816	35,89
	Mas	Marielle	3604	26,86		Pilon	André	5848	43,58
	Mauries	Jean-Claude	2606	19,42		Galliot	Jeany	4534	33,79
	Senet	Bernard	7682	57,25		Collobert	Maxime	9673	72,08
	Wohlfahrt	Robert	6969	51,93		Denis	Madeleine	5883	43,84

CANDIDATURES INDIVIDUELLES	Nom	Prénom	Nbre de voix	%
	Boulay	Mickaël	6528	48,65
	Weiss	André	1732	12,91
Bulletins blanc			215	1,60

Ont été élus administrateurs de l'ADMD pour les quatre prochaines années les douze candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix, soit : **Jean-Luc Romero, Maxime Collobert, Mélanie Raphaël-Béthune, Christophe Michel, Francine Noël, Hubert Sapin, Bernard Senet, Robert Wohlfahrt, Madeleine Comte-Sponville, Gérard Tourette, Mickaël Boulay, Madeleine Denis.**

Par ailleurs, conformément à l'article 5.1 des statuts, le collège des délégués de l'ADMD, réuni le samedi 14 octobre 2017 à La Rochelle, a élu deux administrateurs parmi les trois candidats déclarés (les résultats sont communiqués dans l'ordre alphabétique). Nombre de votants : 70.

Josette Le Blevec, délégué
pour l'Eure-et-Loir
51 voix - 38,93%

Michel Neveu, délégué
pour la Mayenne
49 voix - 37,40%

François Wellhoff, délégué
pour le 15^e arrondissement de Paris
28 voix - 21,37%

Ont été élus administrateurs de l'ADMD pour les deux prochaines années les deux candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix, soit : **Josette Le Blevec, Michel Neveu.**

Le bureau de l'ADMD

Les nouveaux administrateurs se sont réunis à La Rochelle le samedi 14 octobre 2017, à 12 heures, afin d'élire le bureau de l'ADMD :

Président : **Jean-Luc Romero**
Vice-présidente : **Francine Noël**
Secrétaire général : **Christophe Michel**
Secrétaire général adjoint : **Gérard Tourette**
Trésorière : **Madeleine Denis**
Trésorière adjointe : **Josette Le Blevec**



De gauche à droite : Christophe Michel, Madeleine Comte-Sponville, Bernard Senet, Francine Noël, Mickaël Boulay, Jean-Luc Romero, Michel Neveu, Madeleine Denis, Mélanie Raphaël-Béthune, Gérard Tourette, Maxime Collobert, Josette Le Blevec et Hubert Sapin (Manque sur la photo Robert Wohlfahrt).

Ce journal est édité par l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de la Seine le 18 avril 1980, dont le siège social est au numéro 50 de la rue de Chabrol, à Paris (75010).

Directeur de la publication :
Jean-Luc Romero

Responsable de la rédaction :
Philippe Lohéac

Coordinatrice de la rédaction :
Sandrine Arrault
Tél. : 01 48 00 04 16

Conception graphique et impression :
Imprimerie Arlys
12, rue Gustave-Eiffel
95190 Goussainville
Tirage papier : 58 700 exemplaires

Dépôt légal : À parution
Bon à tirer le : 18 octobre 2017

Si vous souhaitez recevoir votre Journal de l'ADMD en version numérique, vous devez vous connecter à votre espace personnel, via notre site admd.net, et sélectionner « version électronique » dans la colonne de droite.

Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité - 50, rue de Chabrol – 75010 Paris

Services administratifs : ouverts du lundi au vendredi de 9h à 19h : 01 48 00 04 16
ADMD-Ecoute : ouvert du lundi au vendredi de 10h à 19h : 01 48 00 04 92 - Courriel : infos@admd.net
Site : www.admd.net – [@AdmdFrance](https://twitter.com/AdmdFrance) – [@jeunesadmd](https://www.facebook.com/jeunesadmd)


POUR UNE LOI DE LIBERTÉ